

## HALL A APPARTEMENT DE 5 PIECES N° A51. AU 5EME ETAGE

ENTREE	5.97 m <sup>2</sup>
SEJOUR	25.15 m <sup>2</sup>
CUISINE	7.61 m <sup>2</sup>
DEGAGEMENT	6.48 m <sup>2</sup>
CHAMBRE 1	15.04 m <sup>2</sup>
CHAMBRE 2	10.29 m <sup>2</sup>
CHAMBRE 3	10.63 m <sup>2</sup>
CHAMBRE 4	10.34 m <sup>2</sup>
SDB	3.95 m <sup>2</sup>
SDE	3.39 m <sup>2</sup>
WC	2.17 m <sup>2</sup>
BUANDERIE	1.51 m <sup>2</sup>

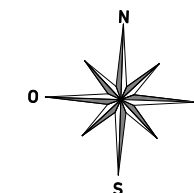
**SURFACE HABITABLE 102.53 m<sup>2</sup>**

TERRASSE/JARDINIÈRE 1	49.38 m <sup>2</sup>
TERRASSE 2	11.69 m <sup>2</sup>

**SURFACE TOTALE HABITABLE ET ANNEXE 163.60 m<sup>2</sup>**

### LEGENDE 1/2

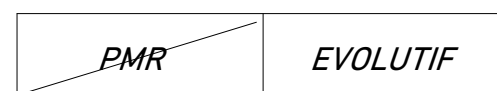
AP	Allège pleine		Sèche Serviette
AV	Allège Vitrée		Radiateur
VR	Volet Roulant		R Réfrigérateur
GC	Garde-corps		LL Lave-linge
	Soffite / faux-plafonds		LV Lave-vaisselle
ETEL	Esp techn. elect. du lgt		CUI Cuisson
PL	Placard		TRI Tri sélectif
			Retombée de poutre



INDICE 0 Fenêtre Porte-fenêtre **SEPT. 2024**



Conformément à la réglementation, ce plan est :



Nota : Les surfaces des placards sont comprises dans celles où ils se situent. Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des nécessités techniques et réglementaires de la réalisation, tant en ce qui concerne les dimensions libres que l'équipement. Les soffites, faux-plafonds, retombées, gaines techniques, canalisations, trappes de visite, descente d'eaux pluviales, équipements électriques, ne sont pas systématiquement représentés ou le sont à titre indicatif. Les dimensions et les implantations des appareils de chauffage, lorsqu'ils sont représentés, sont indicatifs et seront soumis à la conformité de l'étude thermique. La forme des jardins (pente, talus...) n'est pas toujours représentée ou l'est à titre indicatif. La végétation éventuellement représentée n'est pas contractuelle.